

#### Faits marquants de l'exercice

- Fusion par absorption en juin 2014 des filiales Brasseries du Nord Marocain et Brasserie de Tanger par SBM avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Baisse significative de l'activité et des résultats opérationnels du groupe comparés à 2013.
- Conclusion de deux accords avec l'administration fiscale au titre des contrôles fiscaux ayant porté sur la filiale Brasseries du Nord Marocain pour les périodes 2008 à 2011 et 2012 à juin 2014.

#### 1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2014 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

##### 1.1 Principes et méthodes de consolidation

###### (a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.  
Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

###### (b) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.  
Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

###### (c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

#### Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### Immobilisations en non-values

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant. L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

##### Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

##### Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

##### Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	50%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

##### Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

##### Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

##### Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue. Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

#### ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDES

##### Capitaux propres consolidés - part Groupe

(Exprimés en millions de Dirhams)

	2014	2013
Capitaux propres au début de l'exercice	1 355,4	1 406,1
Dividendes versés	(234,5)	(319,2)
Autres Variations	(3,7)	
Résultat de l'exercice - part du Groupe	249,4	268,5
Capitaux propres à la fin de l'exercice	<u>1 366,6</u>	<u>1 355,4</u>

##### Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimées en millions de Dirhams)

	31 déc. 2014		2013	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur Nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	37,1	21,1	16,0	15,8
Immobilisations corporelles	1 550,7	700,8	849,9	752,2
	<u>1 587,8</u>	<u>721,9</u>	<u>865,9</u>	<u>768,0</u>

Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimée en millions de Dirhams)

	2013	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2014
Immob. incorporelles	36,2			0,9		37,1
Immob. corporelles	1 630,7		(162,8)	252,7	(124,9)	1 550,7
	<u>1 666,9</u>		<u>(162,8)</u>	<u>253,6</u>	<u>(124,9)</u>	<u>1 587,8</u>

##### Ecarts d'acquisition

(Exprimés en millions de Dirhams)

	2014	2013
Ecarts d'acquisition sur SBM	163,6	175,0
Ecarts d'acquisition sur Branoma	28,4	31,0
Ecarts d'acquisition sur SVCM	32,1	34,1
Ecarts d'acquisition sur EAE	(16,1)	(16,1)
Ecarts d'acquisition sur ASAO	208,0	224,0
Dotations de l'exercice		
Ecarts d'acquisition net	<u>208,0</u>	<u>224,0</u>

##### Immobilisations financières

(Exprimées en millions de Dirhams)

Prêts immobilisés	2014	2013
	11,8	10,4
Autres immobilisations financières	32,1	37,0
	<u>43,9</u>	<u>47,4</u>

##### Intérêts minoritaires

(Exprimés en millions de Dirhams)

	2014	2013
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	78,2	76,2
Dividendes versés		(0,5)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	2,3	2,5
Autres variations	4,2	
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	<u>84,7</u>	<u>78,2</u>

##### Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(Exprimées en millions de Dirhams)

Provisions durables pour risques et charges	2014	2013
	129,8	120,9
Autres provisions pour risques et charges	14,0	16,5
Provisions pour impôts différés		

(Exprimées en millions de Dirhams)

Provision pour impôts différés	2014	2013
	39,2	21,3

##### Créances d'exploitation et créances diverses

(Exprimées en millions de Dirhams)

Créances d'exploitation	418,5
Provisions pour dépréciation	(47,3)
Créances d'exploitation	<u>371,2</u>

Créances diverses
 122,0 |

Provisions pour dépréciation
 (9,3) |

Créances diverses
 112,7 |

##### Impôts sur les bénéfices

(Exprimés en millions de Dirhams)

Impôts courants	2014	2013
	123,0	136,3
Impôts différés	(8,2)	(12,2)
	<u>114,8</u>	<u>124,1</u>

##### Engagements financiers hors bilan

SBM a donné au 31 décembre 2014 des avals et cautions qui se chiffrent à

DH 99,0 millions.

Egalement la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de

DHS 11,2 millions sur l'exercice 2014.

La société de la Clé des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de

DHS 3,6 millions sur l'exercice 2014.

La société Euro Africaine des Eaux a donné des cautions douanières pour un montant de

DHS 0,5 millions sur l'exercice 2014.

##### Résultat non courant

(Exprimé en millions de Dirham)<sup>o</sup>

Plus-values nettes sur cessions d'actifs
 2014 | 2013 |

 93,6 | 6,9 |

Dotations nettes des reprises de provisions
 (5,3) | (7,4) |

Autres produits/charges non courants nets
 (67,3) | (17,5) |

 21,0 | (18,0) |

##### Chiffre d'affaires par société

(Exprimé en millions de Dirhams)

SBM	2014	2013
	2 111,8	1 605,3
BRANOMA		457,5
BRASSERIES DE TANGER		134,1
SVCM	109,2	85,4
LA CLE DES CHAMPS	36,2	35,2
EAE	0,2	0,1
ASAO	<u>2 257,3</u>	<u>2 317,6</u>

#### INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

##### Liste des sociétés consolidées

Société	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLE DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	65,00%	65,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.

##### Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

#### INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

Convention d'assistance générale entre MDI et SBM ;

Convention de concession de licence de marque HEINEKEN ;

Convention de rémunération de comptes courants entre MDI, SBM, MAROPAC, SVCM,

la clé des champs, EAE ;

Souscription par SBM en 2008 et 2009 de deux emprunts obligataires émis par les

Cépages Marocains Réunis. Le capital restant dû global au 31 décembre 2014 s'élevé à 30

millions DHS.

Convention d'achats de raisins et d'olives entre la SVCM et des Cépages Marocains

Réunis ;

Contrat de vente Immobilière entre SBM et la SCI Pasteur ;

Contrat de cession de parts sociales entre SBM et Bourchamin&Cie ;

Saofrina : Convention de gestion des achats à l'importation ;

ITS (International Technical Services) : Convention d'assistance technique ;

BTM (Beverage Trade Mark) : Convention de licence d'utilisation des marques Castel et

Export 33 ;

IBPA (International Beverage Personnel Assistance Ltd): Convention d'assistance

technique.

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

#### EFFECTIF

L'effectif à fin 2014 est de 814 personnes contre 821 en 2013.

# COMMUNICATION FINANCIERE



SOCIETE DES BRASSERIES DU MAROC

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

## BILAN CONSOLIDE

ACTIF	( en milliers de dirhams )	
	31/12/14	31/12/13
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 196 389</b>	<b>1 116 671</b>
Immobilisations incorporelles	15 972	15 784
Immobilisations corporelles	849 941	752 170
Immobilisations financières	43 868	47 396
Ecarts d'acquisition	207 978	224 038
Impôts différés -actif	78 630	77 283
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>917 522</b>	<b>1 019 567</b>
Stocks et en cours	271 647	288 539
Créances d'exploitation	371 180	452 279
Créances diverses	112 695	161 010
Titres et valeurs de placements	162 000	117 739
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>46 478</b>	<b>41 363</b>
<b>TOTAL -ACTIF</b>	<b>2 160 389</b>	<b>2 177 601</b>

PASSIF	( en milliers de dirhams )	
	31/12/14	31/12/13
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>1 665 863</b>	<b>1 592 674</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 451 251</b>	<b>1 433 516</b>
Capital	282 965	282 520
Réserves consolidées	834 216	804 331
Résultat net de l'exercice	249 423	268 498
Intérêts minoritaires	84 647	78 167
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>168 961</b>	<b>142 174</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>45 651</b>	<b>16 984</b>
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>493 502</b>	<b>573 913</b>
Dettes d'exploitation	153 290	164 359
Dettes diverses	326 163	393 074
Autres provisions	14 049	16 480
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	<b>1 024</b>	<b>11 014</b>
<b>TOTAL - PASSIF</b>	<b>2 160 389</b>	<b>2 177 601</b>

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE

	( en milliers de dirhams )	
	31/12/14	31/12/13
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 290 041</b>	<b>2 352 907</b>
Ventes de marchandises	203 149	462 764
Ventes de biens et services	2 054 145	1 854 802
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 257 294</b>	<b>2 317 566</b>
Variation des stocks et autres produits	32 747	35 341
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 931 604</b>	<b>1 929 335</b>
Achats revendus et consommés	446 973	456 295
Impôts et taxes	794 382	827 787
Charges de personnel	160 056	157 316
Autres charges d'exploitation	369 858	353 148
Dotations d'exploitation	160 335	134 789
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>358 437</b>	<b>423 572</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 175</b>	<b>5 538</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>361 612</b>	<b>429 110</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>20 964</b>	<b>-17 978</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>382 576</b>	<b>411 132</b>
Impôts sur les résultats	114 762	124 083
<b>Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence</b>		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	16 060	16 060
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>251 754</b>	<b>270 989</b>
- RESULTAT NET PART DU GROUPE	249 423	268 498
- INTERETS MINORITAIRES	2 331	2 491

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	( en milliers de dirhams )							
	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Au 1er janvier 2013</b>	282 520	0	0	1 123 592		1 406 112	76 212	1 482 324
Variation de capital							0	0
Dividendes distribués				-319 248		-319 248	-550	-319 798
Titres d'autocontrôle							0	0
Variation de périmètre							0	0
Résultat de l'exercice					268 498	268 498	2 491	270 989
Ecarts de conversion							0	0
Autres variations				-13		-13	14	1
<b>Au 31 décembre 2013</b>	282 520	0	0	804 331	268 498	1 355 349	78 167	1 433 516
<b>Au 1er janvier 2014</b>	282 520	0	0	1 072 829		1 355 349	78 167	1 433 516
Variation de capital	445					445		445
Dividendes distribués				-234 492		-234 492		-234 492
Titres d'autocontrôle							0	0
Variation de périmètre				1 302		1 302	6 314	7 616
Résultat de l'exercice					249 423	249 423	2 331	251 754
Ecarts de conversion							0	0
Autres variations				-5 423		-5 423	-2 164	-7 587
<b>Au 31 décembre 2014</b>	282 965	0	0	834 216	249 423	1 366 604	84 648	1 451 251

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	( en milliers de dirhams )	
	31/12/14	
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>251 754</b>	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	145 524	
Variation des impôts différés	(8 175)	
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(65 508)	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>323 595</b>	
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>65 895</b>	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)</b>	<b>389 490</b>	
Acquisition d'immobilisations	(264 485)	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	120 843	
Incidence des variations de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>	<b>(143 642)</b>	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(234 492)	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Diminution des immobilisations financières	19 343	
Augmentation des dettes de financement	28 667	
Subvention d'investissements		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>	<b>(186 482)</b>	
<b>Variation de la Trésorerie ((I)+(II)+(III))</b>	<b>59 366</b>	
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>148 088</b>	
Variation de la trésorerie	59 366	
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>207 454</b>	

## Liste des Entreprises Consolidées

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Brasseries du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVMC)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	20 000	50,00%	Intégration globale
Euro Africaine des Eaux	130 000	100,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale



## GROUPE DES BRASSERIES DU MAROC

### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDEE PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Société des Brasseries du Maroc et de ses filiales (Groupe SBM) comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et le périmètre de consolidation au terme de l'exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.451.251 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 251.754.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, de l'état de variation des capitaux propres consolidé et du périmètre de consolidation ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La société Brasseries du Nord Marocain, filiale absorbée par la Société des Brasseries du Maroc au cours du premier semestre 2014, faisait l'objet depuis septembre 2012 d'un contrôle fiscal au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), de l'Impôt sur le Revenu (IR) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), couvrant les exercices allant de 2008 à 2011 inclus. Au cours de l'exercice 2014, la société a conclu un accord avec l'administration fiscale qui a eu pour effet la constatation d'une charge nette de MMAD 5,6 au 31 décembre 2014.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe établis au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le suivi des réserves exprimées dans notre attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire au 30 juin 2014, formulées comme suit : « Au cours du premier semestre 2014, plusieurs entreprises ont été saisies par l'administration fiscale en vue de lui justifier du paiement des droits de timbre sur les transactions payées en espèces. Dans ce cadre, la Société des Brasseries du Maroc a également reçu en juillet 2014 une demande de la part de l'administration fiscale l'invitant à fournir les justificatifs de versement concernant les droits de timbre prévus par les articles 249 et 252 I-B du CGI au titre de la période 2004 à 2014. Ce sujet des droits de timbre, concernant plusieurs entreprises opérant dans divers secteurs d'activité au Maroc a été portée devant les autorités concernées à travers la Confédération Générale des Entreprises du Maroc. La société a également reçu en septembre 2014, un avis de vérification de la comptabilité de la société Brasseries du Nord Marocain relatif à l'impôt sur les sociétés (IS) pour les exercices 2012 à 2014, l'impôt sur le Revenu (IR) pour les exercices 2012 et 2013 et pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2014 »

Au cours de l'exercice 2014, la société a conclu deux accords avec l'administration fiscale concernant les situations décrites ci-dessus, les impacts y afférents ont été comptabilisés courant le second semestre 2014.

Casablanca, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejjid FAHMI  
Associé

PwC Maroc

Mohamed RQBATE  
Associé



Building a better  
working world  
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires  
**Groupe Des Brasseries Du Maroc (GBM)**  
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe des Brasseries du Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.451.251 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 251.754.

**Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états de synthèse**

La société Brasseries du Nord Marocain, filiale absorbée par la Société des Brasseries du Maroc au cours du premier semestre 2014, faisait l'objet depuis septembre 2012 d'un contrôle fiscal au titre de l'impôt sur les Sociétés (IS), de l'impôt sur le Revenu (IR) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), couvrant les exercices allant de 2008 à 2011 inclus. Au cours de l'exercice 2014, la société des Brasseries du Maroc a conclu un accord avec l'administration fiscale qui a eu pour effet la constatation d'une charge nette de MMAD 5,6 au 31 décembre 2014.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Des Brasseries du Maroc (GBM) constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les réserves exprimées dans notre attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire au 30 juin 2014, formulées comme suit :

« Au cours du premier semestre 2014, plusieurs entreprises ont été saisies par l'administration fiscale en vue de lui justifier du paiement des droits de timbre sur les transactions payées en espèces. Dans ce cadre, la Société des Brasseries du Maroc a également reçu en juillet 2014 une demande de la part de l'administration fiscale l'invitant à fournir les justificatifs de versement concernant les droits de timbre prévus par les articles 249 et 252 I-B du CGI au titre de la période 2004 à 2014. Ce sujet des droits de timbre, concernant plusieurs entreprises opérants dans divers secteurs d'activité au Maroc a été portée devant les autorités concernées à travers la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

La société a également reçu en septembre 2014, un avis de vérification de la comptabilité de la société Brasseries du Nord Marocain relatif à l'impôt sur les sociétés (IS) pour les exercices 2012 à 2014, l'impôt sur le Revenu (IR) pour les exercices 2012 et 2013 et pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2014.»

Au cours de l'exercice 2014, la société a conclu deux accords avec l'administration fiscale concernant les situations décrites ci-dessus, les impacts y afférents ont été comptabilisés courant le second semestre 2014.

Casablanca, le 6 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**  
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour  
CASABLANCA -  
T: (+212) 22 39 02 22 Fax: (+212) 2 2 39 02 22  
**Abdelmejid FAIZ**  
Associé

**PwC Maroc**  
35, Rue Aziz Bellal  
20300 Casablanca  
**Mohamed RQIBATE**  
Associé



Building a better  
working world  
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la société  
**Société des Brasseries du Maroc (SBM)**  
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société Brasseries du Maroc (SBM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.950.787.591,49 dont un bénéfice net de MAD 223.620.911,04.

**Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états de synthèse**

La société Brasseries du Nord Marocain, filiale absorbée par la Société des Brasseries du Maroc au cours du premier semestre 2014, faisait l'objet depuis septembre 2012 d'un contrôle fiscal au titre de l'impôt sur les Sociétés (IS), de l'impôt sur le Revenu (IR) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), couvrant les exercices allant de 2008 à 2011 inclus. Au cours de l'exercice 2014, la société des Brasseries du Maroc a conclu un accord avec l'administration fiscale qui a eu pour effet la constatation d'une charge nette de MMAD 5,6 au 31 décembre 2014.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société des Brasseries du Maroc (SBM) au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les réserves exprimées dans notre attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire au 30 juin 2014, formulées comme suit :

« Au cours du premier semestre 2014, plusieurs entreprises ont été saisies par l'administration fiscale en vue de lui justifier du paiement des droits de timbre sur les transactions payées en espèces. Dans ce cadre, la Société des Brasseries du Maroc a également reçu en juillet 2014 une demande de la part de l'administration fiscale l'invitant à fournir les justificatifs de versement concernant les droits de timbre prévus par les articles 249 et 252 I-B du CGI au titre de la période 2004 à 2014. Ce sujet des droits de timbre, concernant plusieurs entreprises opérants dans divers secteurs d'activité au Maroc a été portée devant les autorités concernées à travers la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

La société a également reçu en septembre 2014, un avis de vérification de la comptabilité de la société Brasseries du Nord Marocain relatif à l'impôt sur les sociétés (IS) pour les exercices 2012 à 2014, l'impôt sur le Revenu (IR) pour les exercices 2012 et 2013 et pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2014.»

Au cours de l'exercice 2014, la société a conclu deux accords avec l'administration fiscale concernant les situations décrites ci-dessus, les impacts y afférents ont été comptabilisés courant le second semestre 2014.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 6 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**  
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour  
CASABLANCA -  
T: (+212) 22 39 02 22 Fax: (+212) 2 2 39 02 22  
**Abdelmejid FAIZ**  
Associé

**PwC Maroc**  
35, Rue Aziz Bellal  
20300 Casablanca  
**Mohamed RQIBATE**  
Associé